

quant à l'établissement d'un lien avec la CEE. Sa façon d'envisager les perspectives d'avenir est plutôt celle d'un enfant de chœur et rappelle la politique de l'autruche. Tout en appréciant les efforts déployés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en vue de faire comprendre notre point de vue aux pays membres de la CEE, il m'apparaît tout à fait évident que nous ne sommes pas en position de force pour obtenir des concessions de la part de cette organisation. Ce qui importe actuellement, c'est que le Canada mette au point des politiques de remplacement et dispose ainsi de plusieurs options au cas où nous ne parviendrions pas à convaincre les Européens.

Les Européens, cela saute aux yeux, s'inquiètent de l'expansion de la société internationale et s'efforcent résolument de conserver, en s'associant, un certain contrôle de l'avenir de leurs pays et de leur économie. Cette attitude ne fléchira pas, et nous ne parviendrons pas à les amadouer. Donc, monsieur l'Orateur, en souhaitant la bienvenue au ministre, je veux espérer qu'à une autre occasion il nous dira non seulement quelles instances il a présentées aux pays d'Europe, mais aussi de quelles autres solutions son gouvernement dispose pour le cas où nous ne parviendrions pas à accéder au Marché commun européen. Il ne devrait pas essayer de nous leurrer en disant que nous poursuivons nos efforts car il est clair qu'ils ne sont pas couronnés de succès dans ce domaine.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, comme mes préopinants, je souhaite la bienvenue parmi nous au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), et il serait peut-être bon, à mon avis, de songer à inscrire à l'entrée du parlement un mot de bienvenue en permanence, parce que depuis quelques mois, une foule de ministres canadiens voyagent à l'étranger, de même que les premiers ministres des provinces, mais pour des affaires un peu différentes.

Dans le rapport que présente le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous remarquons, comme nous l'avons noté plus tôt cette semaine, à l'occasion de la présentation d'un rapport par un autre ministre, que la préoccupation du gouvernement canadien est la formation d'un marché commun en Europe. Il semble que si ce marché commun était établi, ce serait un arrêt de mort pour le Canada.

Monsieur l'Orateur, le ministre dit qu'il a insisté auprès des gouvernements membres et de la Commission de la communauté économique européenne pour qu'ils étudient sérieusement l'établissement de mesures propres à entretenir une consultation permanente avec le Canada, comme si l'on demandait aux pays membres du Marché commun de requérir la permission au Canada pour s'organiser et trouver un moyen de vivre mieux, de mieux profiter de leurs industries, de leur potentiel agricole et de leur commerce dans le centre de l'Europe.

On ne peut pas empêcher les Européens d'améliorer leur situation, et je ne vois pas comme une catastrophe l'organisation de cette communauté économique. Ceci nous laisse un peu perplexe et nous devrions, grâce à notre immense territoire, à la population laborieuse, très bien nous tirer d'affaire. On dit souvent que le Canada est un des pays les mieux industrialisés du monde; nous n'avons donc pas à craindre l'amélioration commerciale que tentent d'obtenir d'autres pays.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit qu'il a aussi rencontré Sa Sainteté le Pape, à Rome. Je suis heureux qu'il ait cru bon de rencontrer cette haute autorité internationale; je suis convaincu que cela lui a été profitable et que les relations avec le Vatican devraient être multipliées. Ce serait sans doute profitable pour l'obtention de meilleures ententes internationales, peut-être pas dans le domaine commercial, mais pour obtenir la paix mondiale, chose que tous les peuples désirent, mais dont très peu se préoccupent de chercher à atteindre.

* * *

• (2.40 p.m.)

LA FONCTION PUBLIQUE

LE FAVORITISME—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME
À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer une motion que m'inspire la déclaration faite hier par M. Claude Edwards, président de l'Alliance du service public, selon laquelle les méthodes de recrutement employées par les ministères de l'État avaient accentué le favoritisme personnel et bureaucratique dans la désignation des fonctionnaires fédéraux, au détriment du système de l'avancement au mérite.

Avec l'assentiment de la Chambre, je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le comité permanent des prévisions budgétaires en général soit chargé de faire enquête et rapport sur les méthodes employées par divers ministères de l'État pour recruter des fonctionnaires.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La motion que propose le député de Saint-Jean-Ouest exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut être mise aux voix en ce moment.

Le député de Sarnia-Lambton demande, je crois, le consentement unanime de la Chambre pour revenir à la présentation des rapports afin d'en présenter un. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Jack Cullen (Sarnia) présente le 7^e rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]